

Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 13 juillet à 19 h 30.

Par cette belle soirée d'été, plus de 50 personnes s'étaient présentées à la réunion. Un groupe de citoyens ont questionné monsieur le maire sur le développement futur du terrain qui fut cédé à la fondation DITED (Disfonction intellectuelle des troubles envahissants de développement)

qui sera dédié à devenir un centre de répit pour les parents de personnes touchées par cet état. Il devrait s'ajouter un deuxième accès sur la rue Moreau et c'est cet accès qui cause plusieurs interrogations aux résidents de ce secteur; ces derniers craignent un volume de circulation substantiel. Une dame demanda quel était le plan de développement futur. Selon le

conseiller Poirier, très impliqué dans le dossier, des aménagements pour accueillir entre 8 et 15 personnes seraient créés. Monsieur le maire ajouta que certaines rumeurs circulent et que ces dernières nuisent à l'image du projet. Monsieur Paradis est intervenu dans la discussion avec une copie en main du Journal de Prévost daté de juin 2008 pour expliquer ces craintes. Monsieur Poirier affirma que le

Monsieur Paradis ainsi que monsieur Richer soutiennent que certaines dépenses pourraient être appliquées au mauvais poste. Monsieur Joubert conclut qu'une séance d'information devrait être donnée pour éclaircir la situation.

Greffé

L'adoption du règlement 614 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911 a été adoptée. Selon le conseiller Richer, pour une période de deux mois, la Ville de Prévost devra payer le service 911 à deux endroits, c'est-à-dire à la Régie de police de la Rivière-du-Nord ainsi qu'à la Ville de Mont-Tremblant avec laquelle nous avons signé une nouvelle entente. Selon monsieur le maire, nous n'avions pas le choix parce qu'avec l'imbroglie qui règne avec la future dissolution de la Régie de police de la Rivière-du-Nord nous aurions pu nous retrouver sans aucun service 911.

Module Urbanisme et environnement

Une demande de dérogation mineure fut présentée pour une résidence de la montée du Terroir. Ce propriétaire demanda l'autorisation d'installer une clôture autour de sa piscine hors terre. Vu la configuration du terrain, il s'avère compliqué d'installer cette clôture autour de la piscine. Fait surprenant, au moins 5 personnes présentes dans la salle sont intervenues dans ce dossier. Elles ont demandé à monsieur le maire de ne pas baisser la garde en ce qui a trait à la sécurité.

Varia

Le nom du conseiller Parent fut mis en candidature en reconnaissance pour le travail qu'il a effectué dans le domaine du développement durable. Un prix sera décerné par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Jérôme. Ce conseiller ajoute que sans le travail des citoyens et du personnel de la Ville aucune action n'aurait pu être accomplie.

Un mandat d'honoraires professionnels pour une analyse de faisabilité du terrain près de l'école Val-des-Monts pour la construction d'une future bibliothèque fut attribué pour un montant de 4 800 \$. Selon monsieur Schryburt la bibliothèque actuelle ne répond qu'à 25% des normes gouvernementales. Si une nouvelle construction s'effectuait, elle serait subventionnée à 50% par le gouvernement du Québec.

Un nouveau projet pilote sera effectué sur le chemin du Lac-René. Quatre luminaires seront installés pour un coût de 2 400 \$. Après usage, la Ville évaluera les performances de ces nouveaux équipements.

La ville de Prévost ne fut pas épargnée par les pluies diluviennes du 11 juillet, un montant de 185 000 \$ sera nécessaire pour réparer les dommages, c'est-à-dire 150 000 \$ pour le rechargement granulaire ainsi que la réparation de ponceaux et autres, et 35 000 \$ parce qu'une partie de la piste cyclable de la Rivière-du-Nord fut emportée et du même coup a brisé la conduite maîtresse des égouts de la ville de Prévost, nous ramenant aux belles années où le tout était déversé dans la Rivière-du-Nord.

Questions des citoyens

Monsieur Adornetto, de la rue des Chênes, demande à la Ville l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard du lac Saint-François et de la route 117. Il fait remarquer que plusieurs feux de circulation furent installés plus au nord dans la ville avec rapidité et que sa demande est sur les tablettes depuis beaucoup plus longtemps. Monsieur Bordeleau appuie cette demande, car il travaille sur ce dossier depuis plusieurs années.

Madame Dufresne, chemin du Lac-Écho; cette dame se dit très déçue des travaux effectués dernièrement sur le chemin du Lac-Écho près de la route 117. Selon ses dires, résidente depuis les 20 dernières années au même endroit, elle ne fut jamais aux prises avec des problèmes de débordement d'eau du fossé, mais ce ne fut pas le cas le 11 juillet. Monsieur le maire répond que nous furent victimes d'un «act of God». Cette citoyenne ne fut manifestement pas satisfaite de la réponse.

Propriétaires:
Julie Maisonneuve
Nathalie Dumont

430
227.5255

L'ESPACE
SANTÉ BEAUTÉ

Nos soins

- ⊗ Endermologie - Anti-cellulite
- ⊗ Thermospa Capsule
- ⊗ Préssothérapie
- ⊗ Soins Visage
- ⊗ Peeling AFA
- ⊗ traitements des taches pigmentaires et couperoses
- ⊗ Épilation au laser
- ⊗ Photorajeunissement IPL
- ⊗ Botox - **BOTOX**
- ⊗ Pose d'ongle / pédicure
- ⊗ Augmentation des lèvres
- ⊗ cure d'amincissement idéal protéine

Lipomassage **LPG**

50 % sur le premier traitement d'endermologie valide jusqu'aux 5 août 2009

Aiselle-bikini au laser pour **85\$**

200 rue principale, bureau 6, Saint-Sauveur, Québec J0R 1R0 www.espacesantebeaute.ca

Lorrain
 Centre de Jardin
 Aménagement Paysager

DIVISION AMÉNAGEMENT PAYSAGER

3 FOIS LAURÉAT
 DU PRESTIGIEUX CONCOURS
 DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Payagiste CERTIFIÉ
APRQ

NOS PROJETS GAGNANTS

 **Naissance d'un jardin**

 **Place à la réverie**

 **Entre ciel et terre**

151, rte 117, Ste-Anne-des-Lacs
450.227.6446 www.jardin-lorrain.com

SERVICE DE PLANS ET CROQUIS

Arrêtez d'y penser!

Annoncez dans le Journal de Prévost!

TEL.: 224-1651
Fernande GAUTHIER